

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 4 juillet 2017, à 19 h 31, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



2017-291

CONSEIL – LOCATION DE SALLES ET GYMNASES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE maintenir à l'automne 2017 les locations et activités habituelles au Centre communautaire Jean-Marie-Roy, incluant les activités à la Salle Desjardins.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM. Denis Côté et Guy Marcotte

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



2017-292

CONSEIL – DEMANDE ADRESSÉE AU SOUS-MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la demande publique du maire Sylvain Juneau de faire appel au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, R.L.R.Q. c M-22.1, relativement aux dépenses reliées pour le Centre communautaire Jean-Marie-Roy.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE demander au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rencontrer tous les membres du conseil afin que lui soient exposés les différents points de vue en lien avec les dépenses pour le Centre communautaire Jean-Marie-Roy avant d'émettre une opinion sur la saine gestion des deniers publics conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Adoptée à l'unanimité, le maire vote



2017-293

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Les listes suivantes sont déposées :

- liste des chèques émis du 17 juin au 27 juin 2017, pour un montant de 495 060,31 \$;
- liste des chèques à ratifier et des comptes à payer au 27 juin 2017 (engagements) pour un montant de 257 434,21 \$.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2017



2017-294

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 21 JUIN 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 21 juin 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 JUILLET 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 5 juillet 2017.



2017-295

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU
5 JUILLET 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-331** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de deux variateurs de vitesse *Konecranes* – Incinérateur de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 50642)
- AP2017-336** Renouvellement du contrat d'acquisition d'une suite logicielle de sécurité et de licences de gestion d'appareils mobiles (VQ-46349)
- AP2017-379** Adjudication du contrat pour le renouvellement du support *Linux* (Appel d'offres public 50 606)
- DE2017-080** Entente entre la Ville de Québec et *Entrepreneuriat Laval*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Programme d'accélération et de valorisation entrepreneuriale de l'Université Laval*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2017-101** Avenant à l'entente relative au versement d'une subvention pour la réalisation d'un plan de croissance et de commercialisation 2015-2018 intervenue le 13 janvier 2016 entre la Ville de Québec et *Squeeze Studio Animation inc.*, dans le cadre du *Programme de soutien pour le développement des entreprises technologiques dans le quartier Saint-Roch, phase 2 : soutien à la commercialisation*
- FN2017-028** Dépôt, par la trésorière, du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt par obligation, d'un montant de 50 000 000 \$ daté du 28 juin 2017 dont l'adjudication a été effectuée le 14 juin 2017
- PC2017-102** Approbation du *Règlement n° 2017-527 modifiant le Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux afin d'abroger l'article 1.2 et de modifier l'article 2 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- RH2017-181** Modification de la nomenclature des emplois manuels
- RH2017-469** Approbation d'une lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec inc.*, concernant la modification de la section 14 de la convention collective en vigueur
- RH2017-477** Approbation d'une lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Association des pompiers professionnels de Québec inc.*, concernant la modification de la section 32 de la convention collective en vigueur
- AP2017-330** Adjudication d'un contrat pour le transport des effets monétaires (Appel d'offres public 50441)
- AP2017-340** Adjudication d'un contrat pour la mise à jour des serveurs et du logiciel d'acquisition de données du système de surveillance continu des émissions atmosphériques – Incinérateur – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 50647) – Appropriation d'une somme à même le budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations
- AP2017-353** Renouvellement des contrats de licence d'utilisation des produits *SAP* pour une période d'un an, du 31 juillet 2017 au 30 juillet 2018 (Dossier 42209)
- AP2017-364** Entente de services professionnels juridiques, relativement à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les manuels, les fonctionnaires et les professionnels, pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811)

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017 (suite)

- AP2017-383** Ententes de gré à gré pour le service de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires (Dossier 50635)
- DE2017-103** Entente entre la Ville de Québec et *Waste Robotics inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Système robotisé de tri des matières résiduelles*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- DE2017-118** Addenda au bail intervenu le 13 octobre 2015 entre la Ville de Québec (locataire) et l'*Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule*, concernant la location d'espaces à bureaux au 18, rue Sainte-Anne – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2017-121** Avenant à l'entente intervenue le 19 mai 2016 entre la Ville de Québec et le *Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier-Garneau*, afin de modifier la date de fin du projet *École d'entrepreneuriat de Québec et son incubateur en démarrage*, la date de réclamation finale et les modalités de versement
- DE2017-122** Résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *SAGE-Mentorat d'affaires* en vertu de la résolution CA-2013-0084 – Entente entre la Ville de Québec et *SAGE-Mentorat d'affaires*, relativement au versement d'une subvention pour le projet *Soutenir le développement et le positionnement de SAGE-Mentorat d'affaires*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2017-127** Adoption du *Programme artères commerciales innovantes* et de l'appel à projets *Rue Saint-Joseph*, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2017-131** Entente entre la Ville de Québec et *La Coopérative des horticulteurs de Québec*, relativement au versement d'une subvention pour soutenir la phase de planification et de coordination des améliorations locatives prévue au projet du *Grand Marché de Québec*
- DE2017-139** Avenant à l'entente intervenue le 16 décembre 2014 entre la Ville de Québec et le *Groupe commercial AMT inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la certification *LEED*, dans le cadre du *Programme d'aide à la certification LEED des projets d'investissement dans les espaces d'innovation Michelet et D'Estimauville*, afin de modifier la date limite de la réclamation finale
- FN2017-030** Approbation du *Règlement n° 345 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 6 703 000 \$ concernant le remplacement des infrastructures et des équipements de radiocommunication du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2017-032** Approbation du *Règlement n° 347 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 33 946 000 \$ concernant l'acquisition de 32 autobus hybrides 2018-2019 du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2017-033** Demande d'autorisation du *Réseau de transport de la Capitale* afin de procéder à l'acquisition d'un terrain
- OT2017-008** Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relativement à un partenariat d'affaires pour l'exécution d'activités de mise en marché de la région porte d'entrée Québec
- PC2017-103** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec* concernant la caractérisation de l'eau des puits individuels situés dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency
- PI2017-005** Adoption du *Rapport d'activités 2015* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec
- RH2017-579** Approbation de la nouvelle structure administrative de la Direction générale adjointe de l'eau et de la valorisation énergétique
- RH2017-600** *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Union des commis de bars d'ExpoCité (FISA)* pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019
- RH2017-607** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires

- DE2017-126** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *FCVQ ID*, dans le cadre du *Programme d'aide aux événements professionnels de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- EM2017-001** Appropriation de 600 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- EM2017-002** Appropriation de 250 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- AIGT2017-072** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif ou institutionnel sur le site du stade municipal situé sur le lot numéro 1 479 343 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1127*
- BV2017-003** Appropriation de 7 336 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- BT2017-028** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au périmètre de certaines zones de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1126*
- BT2017-031** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la direction des voies de circulation et l'ajout d'une bande cyclable sur la rue Dalhousie, R.A.V.Q. 1129*
- BT2017-034** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au prolongement des bandes cyclables de la 3^e Avenue Ouest, R.A.V.Q. 1132*
- AD2017-026** *Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2017 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1136*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-296

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-297

GREFFE – CESSION DU LOT 6 067 484

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession par lequel M. Michel Daigle et Mme Nicole Delisle cèdent à des fins municipales de parcs et espaces verts à la Ville le lot 6 067 484, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-298

GREFFE – SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service faite par la firme Lavery, avocats, contenue dans la lettre datée du 7 juin 2017 signée par Me Daniel Bouchard à fin d'assurer un service de « première ligne », pour une somme forfaitaire de 2 000 \$ par année, taxes et déboursés exclus;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés au budget de fonctionnement du Service du greffe.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-299

GREFFE – MAISON PRAXÈDE-LARUE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UN COURTIER IMMOBILIER – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-280

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Thibault a refusé le mandat relatif à la maison Praxède-Larue

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2017-280 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 juin 2017;

D'octroyer le contrat pour les services d'un courtier immobilier, appel d'intérêts APO-2017-020, relatif à la vente de la maison Praxède-Larue, à Mme Anne Boudreault, Via capitale Élite, agence immobilière, selon les modalités prévues à son offre de service datée du 12 mai 2017;

D'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-300

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE nommer M. Danny Poirier au poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 4 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-301

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE À NAV CANADA POUR L'UTILISATION DU LOT 3 055 504

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE demander auprès de NAV CANADA, l'autorisation d'utiliser le lot 3 055 504 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin que le terrain vacant situé à côté du complexe sportif multifonctionnel puisse être utilisé pour des activités sportives sans danger pour l'aviation.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-302

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser Mme Mélodie Demers, technicienne en loisirs responsable du comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, à soumettre une demande de financement dans le cadre de l'appel de propositions du Fonds pour l'accessibilité 2017, prévu par Emploi et Développement social Canada, au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-303

GESTION DU TERRITOIRE – CONTRAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LE MINISTÈRE DU TRANSPORT, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE conclure un contrat entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (contrat n° 7186-17-4914) relativement au déneigement de la partie de la Route 138 située dans notre municipalité, sous la gestion du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec en considération d'un montant total de 44 387 \$, soit 8 500 \$ du kilomètre;

D'autoriser la directrice du Service de la gestion du territoire, ou son remplaçant, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-304

GESTION DU TERRITOIRE – NOMINATION DE QUATRE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE renouveler pour une période de deux ans les membres suivants :

- Mme Carole Beaudoin (district des Côteaux)
- M. Claude Maltais — vice-président (District Portneuf)
- M. Gérald Bouchard (district Lahaye)
- M. Hugues Philippin (district du Lac)

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-305

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 124, RUE DE HAMBOURG

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet comme déposé pour le 124, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 3 907 600, du cadastre que Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal industriel. Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan d'architecture de Richard St-Pierre, architecte, projet N° 2017-04, révision 27 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-306

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 125, RUE DE HAMBOURG

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet comme déposé pour le 125, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 3 758 284, du cadastre que Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction sur un lot vacant d'un centre de distribution FedEx Ground. Le tout approuvé selon les documents suivants :

Documents :

- Plan d'implantation par Guillaume Thériault, arpenteur-géomètre, sous la minute 2242 et daté du 17 mai 2017;
- Plan d'architecture par Philippe Beaulieu, architecte, N° de projet DB 17600 et daté du 27 juin 2017;
- Plan d'aménagement paysager par Philippe Beaulieu, architecte, N° de projet DB 16545, révision 4 et daté du 29 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-307

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 220, RUE DE ROTTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet comme déposé pour le 220, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 5 727 967, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de l'aire d'entreposage extérieur. Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan d'aménagement final avec végétation d'une partie du lot 5 727 967 préparé par Philippe Charest-Gélinas, Englobe, N° projet P-0011573, daté du 27 juin 2017

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-308

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 278, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT les objectifs et critères applicables par les articles 5.20.1 et 5.20.2 du *Règlement 915-93 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a bonifié son projet afin de mieux répondre aux attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet comme déposé pour le 278, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 5 545 234, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction sur un lot vacant d'un entrepôt et d'une base d'opérations pour la compagnie Germain Construction inc. Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture par Alp Soykandar, architecte, proposition 2, daté du 16 juin 2017;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1153;
- Plan d'aménagement paysager visible sur une copie modifiée à la main du plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1153.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-309

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 85, RUE DE VANCOUVER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet comme déposé pour le 85, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 5 456 447, du cadastre que Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction sur un lot vacant d'un centre de distribution Macpek. Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation de Renaud Hébert, arpenteur-géomètre sous la minute 1209;
- Plan d'architecture de Jean-Yves Montminy, architecte, numéro de projet Q-1706, daté du 27 juin 2017

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-310

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 420, RUE DU CHARRON

CONSIDÉRANT QUE le projet a été bonifié avec un aménagement paysager favorisant l'intimité des résidences voisines avec de la végétation arborescente et arbustive afin de bien répondre à la demande des membres du conseil et à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet comme déposé pour le 420, rue du Charron, connu et désigné comme étant le lot 4 268 419, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal à des fins d'habitation collective. Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, sous la minute 1234, daté du 7 juin 2017
- Plan d'architecture préparé par Patrice Harvey, architecte, dossier 16BLH135, daté du 9 juin 2017

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-311

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 3 057 315

CONSIDÉRANT les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au *Règlement de zonage 480-85* et au *Règlement de lotissement 481-85*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande de M. Jacques Persoons, mandataire pour le propriétaire M. Pascal-Pierre Paillé, visant à lotir et aliéner une partie de 36,7 m² du lot 3 057 315 en faveur du lot 3 057 317.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2017-312

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 420, RUE DU CHARRON

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 420, rue du Charron.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté le projet de Plan d'implantation et d'intégration architecturale du 420, rue du Charron, à l'ordre du jour de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 420, rue du Charron, connu et désigné comme étant le lot 4 268 419 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec un rapport plancher/terrain à 167 % en lieu et place de 135 % maximum comme exigé par le *Règlement de zonage 480-85*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-313

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 104, RUE DU FROMENT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 104, rue du Froment.

CONSIDÉRANT QUE le conseil est prêt à accorder une dérogation mineure moindre que celle demandée, soit une dérogation permettant une marge latérale de 1,3 m plutôt qu'une marge latérale de 0,72 m comme demandé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 104, rue du Froment, connu et désigné comme étant le lot 3 058 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction d'un abri d'auto attaché à la résidence et situé en cour latérale gauche de 1,3 m en lieu et place de 1.5 m minimum comme exigé par le *Règlement de zonage 480-85* et visible sur le plan projet d'implantation déposé pour la demande de permis et préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, sous la minute 1233.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-314

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 276, RUE DU GRAND-HUNIER

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 276, rue du Grand-Hunier.

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale est respectée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 276, rue du Grand-Hunier, connu et désigné comme étant le lot 2 812 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'agrandissement du garage privé attaché en ajoutant une deuxième porte, portant la superficie totale maximale des constructions complémentaires à 78,4 m² en lieu et place de 65 m² maximum comme exigé par le *Règlement de zonage 480-85* et visible sur le plan projet d'implantation déposé pour la demande de permis et préparé par Kevin Nellis, arpenteur-géomètre, sous la minute 3214.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-315

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 164, RUE PIERRE-CONSTANTIN

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 164, rue Pierre-Constantin.

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 164, rue Pierre-Constantin, connu et désigné comme étant le lot 2 815 112 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à permettre l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage privé attaché. Le tout avec une marge de recul latérale droite à 1,78 m en lieu et place de 2,0 m minimum ainsi qu'avec une somme des marges latérales à 3,99 m en lieu et place de 5,0 m minimum comme exigé par le *Règlement de zonage 480-85* et visible sur le plan de localisation déposé pour la demande de permis et préparé par Benoît Émond, arpenteur-géomètre, sous la minute 8980.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-316

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4915, RUE SAINT-FÉLIX

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4915, rue Saint-Félix.

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord avec l'exposé de la situation mentionnée au mémoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4915, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant le lot 2 813 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'ajout d'un 2e étage sur une petite section arrière de la maison existante avec une marge de recul arrière à 6,73 m en lieu et place de 9,0 m minimum ainsi qu'avec une superficie de cour arrière par rapport au terrain à 35 % en lieu et place de 40 % minimum comme exigé par le *Règlement de zonage 480-85* et que cette dérogation modifie le but et la portée d'une dérogation mineure portant sur les mêmes objets et les mêmes dérogations accordées en mars 2005. Le tout tel que visible sur le plan projet d'implantation déposé pour la demande de permis et préparé par Marc Lavoie, arpenteur-géomètre, sous la minute 1508 et le plan d'architecture préparé par Étienne Bernier, architecte, projet numéro 2017-40, daté du 24 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-317

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2017-537 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN, L'AMÉLIORATION ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-537 créant une réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructures de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Le projet du Règlement est présenté et déposé au conseil.



PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT NO 2017-526 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 125 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE (PJT-17-413-003-E)

Le projet du *Règlement no 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte (pjt-17-413-003-E)* est présenté et déposé au conseil.



PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT NO 2017-536 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 765 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION, LA CONDUITE DE REFOULEMENT ET LE PAVAGE DES 300 PREMIERS MÈTRES DE LA ROUTE TESSIER (PJT-17-320-016-E)

Le projet du Règlement no 2017-536 décrétant un emprunt de 765 000 \$ pour la construction d'une chambre de réduction de pression, la conduite de refoulement et le pavage des 300 premiers mètres de la route Tessier (pjt-17-320-016-E) est présenté et déposé au conseil.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 41.


Sylvain Juneau, maire
Daniel Martineau, greffier